

La Lettre des Naturalistes Angevins

N° 01 - Décembre 2002

BULLETIN D'INFORMATION SUR LA CONNAISSANCE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAINE-ET-LOIRE

Rosalia alpina

Sommaire

Editorial

Statuts de l'association

Composition du Conseil d'Administration

Une lettre de liaison trimestrielle

Un bulletin scientifique

Infos en bref :

Création d'un logo

Liste de discussion et site
Internet pour échanger et
se faire connaître

Calendrier de sorties

Adhésion

Veille écologique

Liste des coordonnateurs
de réseau

Editorial

Le travail des naturalistes en Maine-et-Loire a permis depuis près de 20 ans d'approfondir les connaissances sur les milieux, sur la faune et sur la flore. Ces recherches sont aujourd'hui insuffisamment ou pas du tout divulguées.

Pour y remédier, l'association des Naturalistes Angevins est officiellement créée le 6 août 2002.

Elle a pour vocation de promouvoir le goût et l'étude des Sciences naturelles et de contribuer, notamment par ses publications, à l'élargissement des connaissances scientifiques en Maine-et-Loire.

Elle travaillera avec l'ensemble des structures de protection de la nature existantes dans le département.

Forte d'une trentaine de membres à sa création et supportée par différentes associations partenaires (Mauges Nature, Société d'Etudes Scientifiques de l'Anjou Angers et Saumur, LPO Anjou, CPIE Loire et Mauges, Groupe Chiroptères régional, Groupe Entomologique Angevin), l'association se veut être un lieu d'échanges et de formation.

Elle compte donc faire de nombreux émules parmi les étudiants en biologie appliquée et sciences de l'environnement et parmi toutes les personnes passionnées de sciences naturelles.

Elle collaborera avec les autres associations naturalistes départementales, régionales et nationales pour tout ce qui concerne les études, les enquêtes et les atlas de répartition.

Elle veut également servir de mémoire en archivant les données anciennes et en tenant à jour des inventaires de la faune et de la flore du Maine-et-Loire.

Pour sa première publication, l'association "Les Naturalistes Angevins" prévoit la sortie d'un bulletin de synthèse courant 2003 avec en particulier au sommaire, l'atlas des Reptiles et Amphibiens du Maine-et-Loire, un travail initié depuis plus de 10 ans.

Soyez nombreux à nous rejoindre pour partager avec nous l'envie de mieux connaître la faune, la flore et les milieux naturels qui nous entourent.

Gilles MOURGAUD
Président

Statuts de l'association (extraits)

Article 1 - Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre :

Les Naturalistes Angevins

Article 2 - Cette association a pour but de :

- contribuer par les observations, les recherches et les travaux des naturalistes à l'élargissement des connaissances scientifiques sur la faune et la flore de Maine-et-Loire, notamment par la réalisation d'enquête et d'atlas de répartition ;
- promouvoir le goût et l'étude des sciences naturelles et dynamiser les recherches naturalistes ;
- publier des travaux scientifiques et de vulgarisation ;
- affiner la connaissance des milieux naturels afin d'en permettre leur protection ;
- travailler avec les structures de protection de la nature existantes.

Article 3 - Siège social - Son siège social est fixé à :
14 rue Lionnaise 49 100 ANGERS

Article 4 - La durée de l'association est illimitée.

Article 5 - L'association se compose de membres actifs. Sont membres actifs les personnes physiques et morales à jour de leur cotisation dont le montant sera voté chaque année par l'Assemblée Générale.

Article 6 - Admission - Toute personne physique ou morale légalement constituée peut être membre. L'adhérent s'engage à respecter les buts de l'association (cf. article 2). Pour les personnes morales (Associations, organismes...), seule la structure, par son représentant, est considérée comme adhérente de l'association, aucun membre de cette structure ne peut se prévaloir de la qualité de membre de l'Association des Naturalistes Angevins sauf à adhérer personnellement. En conséquence, une personne morale représente une voix.

Article 7 - Radiation - La qualité de membre se perd par : la démission, le décès, la radiation pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave.

Article 8 - Conseil d'Administration

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 4 membres au moins à 12 membres au plus, élus par l'Assemblée Générale à bulletin secret pour une durée de un an. Les membres sont rééligibles.

Article 9 - Réunion du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit au moins tous les six mois sur convocation du Président, ou à la demande du quart de ses membres. Le Conseil

d'Administration élit, chaque année à bulletin secret parmi ses membres, un bureau composé au minimum d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier.

Article 10 - Assemblée Générale

L'Assemblée Générale ordinaire se réunit chaque année et comprend tous les membres de l'association à jour de leur cotisation. Chaque membre a droit à une voix.

L'AG délibère sur les rapports relatifs à la gestion et à la situation morale et financière de l'association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget de l'exercice suivant.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés à l'AG. Les procurations sont acceptées mais un même membre ne peut être porteur de plus de cinq procurations.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement au scrutin secret, des membres du conseil.

Article 11 - Electeurs et éligibilité

Pour être électeur, il faut être membre actif à jour de sa cotisation.

Pour être éligible, il faut être membre actif majeur et à jour de ses cotisations.

Article 12 - Règlement intérieur - Un règlement intérieur pourra être établi par le Conseil d'Administration pour chaque secteur d'activité de l'association.

Article 13 - Finances - Les ressources annuelles de l'association comprennent :

- les cotisations de ses membres ;
- les subventions des Collectivités territoriales, de l'Etat, de la Communauté européenne et toutes les autres ressources autorisées par la loi ;
- des ressources exceptionnelles

Article 14 - Dissolution - L'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'association, est convoquée spécialement à cet effet et doit comprendre au moins la moitié des membres. Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée que par les deux-tiers au moins des membres présents.

Statuts adoptés lors de l'Assemblée Générale statutaire du 5 juillet 2002

Composition du Conseil d'Administration

Président : Gilles MOURGAUD

Vices-présidents : Serge BRAUD, Jean-Luc RANGER, Bruno LAMBERT

Secrétaire : Olivier GABORY

Trésorier : Johanna VILLENAVE

Trésorier adjoint : Guillaume DELAUNAY

Jean-Do VRIGNAULT, Patrice PAILLEY

Une lettre de liaison trimestrielle

Elle a pour vocation de tenir les membres au courant de la vie de l'association : comptes rendus des Conseils d'administrations, répertoire des membres.

Elle permettra également de les tenir informer des dernières découvertes, des enquêtes en cours, et de solliciter leur participation par le biais de brèves naturalistes : avis de recherche, compléments d'espèces, mise au point carto...

Elle pourra faire le point sur les publications récentes ou des clés de détermination à acquérir.

Elle comportera en outre les calendriers des sorties naturalistes des autres structures en fonction de leur intérêt.

Sa diffusion sera trimestrielle. Dates de parution : 15/3, 15/6, 15/9, 15/12.

Trait d'union entre les naturalistes, elle doit être le fruit de la réflexion de ces mêmes naturalistes et non la seule production des membres du conseil d'administration.

Un Bulletin scientifique



Cordulegaster boltonii

La réalisation d'un bulletin scientifique correspond à deux objectifs de l'association :

- promouvoir le goût et l'étude des sciences naturelles et dynamiser les recherches naturalistes,
- publier des travaux scientifiques et de vulgarisation.

Il doit refléter le dynamisme des naturalistes de l'Anjou.

Ces derniers effectuent des inventaires sur le terrain depuis de nombreuses années.

Des cartographies sont déjà parues : mammifères, ptéridophytes, d'autres sont en cours de réalisation : reptiles-amphibiens, odonates, orthoptères, mollusques terrestres et aquatiques...

Il est donc temps de valoriser ces travaux par le biais d'un bulletin scientifique diffusé auprès des naturalistes et échanger avec les structures identiques des départements et régions limitrophes.

Un comité de lecture sera mis en place dès le début d'année 2003 et les articles devront être parvenus à la rédaction fin février dernier délai. Les articles de fond seront également transmis aux spécialistes nationaux ou régionaux pour validation des sujets traités .

Le sommaire du bulletin numéro 1 qui devrait paraître en juin 2003 comportera :

- Présentation des milieux du département
- Atlas des Reptiles et Amphibiens du Maine-et-Loire
- Les araignées de la Roche/La Chapelle-St-Florent
- Note sur une espèce de chauve-souris
- Biographie de Millet de la Turtaudière
- Notes et notules
- Directive aux auteurs et code de déontologie

Création d'un logo

Notre association ne dispose pas à ce jour de logo permettant de l'identifier.

Nous lançons donc un appel à vous tous pour concevoir un logo représentatif de nos activités. Celles-ci étant diversifiées, il sera difficile de choisir tel ou tel élément de la faune ou de la flore caractéristique. Aussi, le choix pourra-t-il également se faire vers une illustration abstraite.

Les propositions que nous espérons nombreuses seront étudiées en conseil d'administration. Les meilleures d'entre elles vous seront retransmises pour avis avant un choix



Acanthinula aculeata

Liste de discussion et site internet pour échanger et être informé

A l'ambition de notre association de traduire les nombreuses données de nos carnets de terrain en articles, cartographies et synthèses rigoureuses, nous souhaitons allier une capacité de communiquer entre nous et vers les structures naturalistes voisines.

La réalisation d'une liste de discussion nous permettra de communiquer en temps réel sur nos observations, sur des problématiques particulières d'identification, sur l'avancement des cartographies ou sur le fonctionnement de l'association.

Le site Internet permettra de faire connaître nos activités et nos travaux. Des liens seront proposés vers les structures similaires à la nôtre dans un but de vulgarisation et de partage de connaissances.

L'une et l'autre devraient être élaborés dans les semaines à venir. Vos idées seront les bienvenues pour étoffer le site.

Adhésion

La cotisation est fixée à 10 Euros personnes physiques et morales ; 8 Euros pour les mineurs, étudiants et Rmistes.

Elle est valable pour l'année civile.

Les cotisations versées entre le 1er octobre et le 31 décembre 2002 confèrent le titre de membre pour l'année 2002 et 2003.

Veille écologique

Nous ne pouvons mener à bien nos inventaires naturalistes sans avoir une vision constante de l'état de santé des milieux naturels.

Seule cette veille écologique et citoyenne permettra de relayer les informations le cas échéant vers les associations de protection de la nature à même d'intervenir auprès des collectivités et pouvoirs publics.

Liste des coordonnateurs de réseau

- Reptiles-Amphibiens : Sébastien Dalloyeau et Anysia CARDIN (02 41 77 98 48) sedalloyeau@aol.com
- Odonates : Michel CHARRIER (02 41 65 82 86)
- Cloportes : Emmanuel SECHET (06 23 36 12 70) e.sechet@voila.fr, t Franck NOEL anjou@lpo-birdlife.asso.fr
- Araignées, Cigales et Orchidées, Ptéridophytes : Serge BRAUD (02 41 58 29 48)
- Orthoptères : Gilles MOURGAUD (02 41 42 67 78) g.mourgaud@wanadoo.fr
- Mollusques : Gilles MOURGAUD et Olivier GABORY (02 41 71 77 30) cpie.loire-et-mauges@wanadoo.fr
- Pseudo-scorpions et Branchiopodes : Olivier GABORY
- Mammifères : Patrice PAILLEY (02 41 38 59 04)
- Névroptères : Johanna VILLENAVE johanna_villenave@hotmail.com
- Lépidoptères : Bruno LAMBERT (02 41 80 69 13)
- Mycologie : Jean-Luc RANGER (02 41 38 14 06)
- Botanique (Bryophytes) : Guillaume DELAUNAY delaunay.gc@libertysurf.fr

Les Naturalistes Angevins

Association à but non lucratif régie par la Loi du 1er juillet 1901
Siège social : 14 rue Lionnaise 49 000 ANGERS

Adresse postale : La Fardelière 49 125 TIERCE

Adresse électronique : g.mourgaud@wanadoo.fr

Conception-Réalisation : G. MOURGAUD

Illustrations : G. LAURENT, G. MOURGAUD, G. RILEY